

FICHE INFORMATION PATIENTS

Utilisation des produits de contraste en Imagerie Médicale

Votre médecin vous a proposé un examen d'imagerie. Il sera pratiqué avec votre consentement. (Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser). Pour réaliser cet examen le radiologue peut être amené à utiliser un produit de contraste.

Une information vous est fournie sur le déroulement de cet examen : Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen n'y parvienne pas et ne donne pas toutes les réponses Il est très important que vous répondiez précisément aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

Qu'est-ce qu'un produit de contraste ?

C'est une substance injectable ou ingérable qui améliore la visualisation des organes explorés Il existe plusieurs catégories de produit de contraste. Les plus utilisés actuellement sont les produits de contraste iodés (PCI) et les produits de contraste gadolinés (PCG) utilisés en IRM. Depuis peu un produit de contraste gazeux est utilisé en échographie.

Les plus anciens de ces produits de contraste sont ceux utilisés pour l'exploration du tube digestif à base de sulfate de baryum.

Les produits de contraste iodés :

Ces produits de contraste contiennent de l'iode qui les rend visibles aux Rayons X Ce sont des produits injectés le plus souvent par voie veineuse (pose d'un cathéter au niveau d'une veine du bras), ils sont alors transportés par le sang jusqu'à l'organe à explorer.

Bien plus rarement, ils sont injectés :

- par voie artérielle : « artériographie », par exemple « coronarographie » pour étudier les vaisseaux du coeur.
- dans une articulation : « arthrographie ».
- par l'intermédiaire d'une petite sonde directement dans l'utérus « hystérosalpingographie » ou dans la vessie « cystographie ».

Quand ils sont injectés dans une veine ou une artère, ils sont éliminés par les reins, raison pour laquelle il est recommandé de boire abondamment avant et après l'examen.



Potentiellement, ils présentent deux inconvénients qui seront pris en compte :

- Ils peuvent être allergisants. En cas d'intolérance avérée lors d'un examen antérieur, vous avez peut-être consulté un allergologue qui au moyen de tests cutanés a pu déterminer le ou les PCI que vous ne tolérez pas. Rares sont les personnes « allergiques » à tous les PCI. **L'allergie à l'iode n'existe pas**. Si vous avez été testé, apportez le résultat des tests au radiologue qui vous prescrira le produit de contraste qui vous convient. Si vous n'avez pas fait de tests, il est important de signifier, au moment de la prise de rendez-vous, que vous avez déjà eu une réaction allergique et si possible de préciser le PCI en cause, le radiologue décidera alors du déroulement de l'examen.
- L'autre inconvénient de ces PCI est qu'ils nécessitent un bon fonctionnement des reins. C'est pourquoi il vous sera demandé de faire des examens de sang avant l'examen et à plus forte raison si vous avez des facteurs de risque (âge, hypertension artérielle, diabète...). En cas de risque confirmé, il peut vous être proposé de remplacer l'examen radiologique avec produit de contraste par un examen échographique ou IRM
- Il peut y avoir également un risque si vous avez passé un examen radiographique avec injection de produit de contraste iodé dans les 48h précédentes. Dans ce cas, il faut toujours en avertir le radiologue au moment de l'examen, afin de le différer d'un ou deux jours si ce nouvel examen n'est pas urgent.

Les produits de contraste gadolinés :

Ils sont également utilisés par injection intraveineuse dans une veine périphérique du bras. Le contraste est apporté ici par le gadolinium qui est spontanément visible en IRM

Comme les PCI, les PCG peuvent être à l'origine de réactions allergiques vraies, également bien connues et prises en charge par l'unité d'IRM ; et comme pour les PCI des tests allergologiques peuvent et doivent être réalisés afin d'éliminer ultérieurement l'utilisation de produit que vous ne supportez pas.

Les PCG peuvent également avoir un effet nocif sur les reins, le risque n'existe qu'en cas d'insuffisance rénale avérée, et le plus souvent chez des patients dialysés ou suivis en néphrologie. C'est la raison pour laquelle, en présence de facteurs de risques, il peut vous être demandé de pratiquer une prise de sang avant l'examen et en cas de doute le radiologue discutera avec votre néphrologue de l'opportunité de cet examen IRM et de la nécessité de l'injection de gadolinium.

Les produits de contraste barytés :

Ce sont des produits à très haut contraste utilisés dès le début de la radiologie médicale pour examiner les organes digestifs (oesophage, estomac, intestin et côlon) qui ne sont pas visibles spontanément pour un diagnostic sur des radiographies standards. Pour le haut appareil digestif (transit oeso-gastro-duodéal, transit du grêle), ces produits seront ingérés et leur passage à travers le tube digestif sera suivi en scopie avec réalisation de clichés sur les zones à examiner. Pour le côlon (lavement baryté), le produit de contraste baryté sera introduit directement sous pression douce après mise en place d'une sonde dans le rectum. Dans ce cas également la progression du contraste à contre-courant dans le côlon sera suivie en scopie et des clichés seront réalisés sur les zones anormales.

L'utilisation de ces produits barytés présente très peu de risque en dehors des fausses routes lors de la déglutition avec efforts de toux (leur goût n'est pas très agréable...), et leur élimination se fait comme pour les aliments par les selles. Il faut cependant savoir que du fait de leur couleur blanche ils entraînent tout à fait normalement des selles pâtres et très décolorées.

Les produits de contraste échographiques :

Ces produits de contraste sont faits de microbulles de gaz en suspension dans une solution aqueuse qui est injectée par voie veineuse.

Le produit est totalement éliminé en quelques minutes par la respiration. Cette injection est très bien tolérée et n'a aucun effet toxique.

Cas particuliers :

- **La femme enceinte** : l'injection d'un agent de contraste IRM n'est pas recommandée mais peut être réalisée après appréciation du rapport bénéfice/risque. Les produits iodés peuvent être injectés en cas d'absolue nécessité (recherche d'embolie pulmonaire par exemple), mais il faut absolument en avertir le pédiatre après la naissance de l'enfant, car le seul risque est celui d'un dysfonctionnement de la thyroïde du fœtus. De même si des examens d'imagerie avec produits de contraste iodé sont réalisés chez une femme allaitante il faut interrompre cet allaitement durant 48h, car l'iode passe dans le lait et peut agir sur la thyroïde du bébé. Par contre il semble ne pas avoir de risque avec le Gadolinium.
- **La Metformine** : ce médicament est utilisé dans le traitement du diabète. Du fait du risque d'acidose lactique et d'insuffisance rénale induite par les produits de contraste en particulier iodés, il est recommandé d'interrompre le traitement par Metformine le jour de l'examen et de le reprendre au bout de 48h si le contrôle sanguin est satisfaisant.

Conclusion :

Pour que votre examen radiologique se passe le mieux possible et pour que le résultat soit fiable, voici quelques consignes à respecter :

1. **Avertir au moment de la prise de rendez-vous si vous avez déjà fait une intolérance** lors d'un examen précédent avec produit de contraste, et apporter tous les documents en votre possession concernant cet incident :

- Compte-rendu de l'examen avec mention du produit de contraste.
- Tests allergologiques et carte d'allergie.

2. **Apporter les résultats sanguins** concernant la fonction rénale en cas de facteur de risque (insuffisance rénale).

3. **Prévenir** d'un examen avec injection de produit de contraste dans les 48h précédentes.

4. **Prévenir** d'un éventuel traitement anti-diabétique par Metformine.

Je soussigné _____, certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des informations écrite et autorise le Dr _____ à m'injecter un produit de contraste si l'examen le nécessite.

Date : _____

Signature du patient